

CDE MANCHE

ASSEMBLEE GENERALE MODIFICATIVE

Assemblée Générale du Mardi 26 octobre 2021

L'Assemblée générale modificative des statuts s'est tenue le 26 octobre 2021. Le scrutin se déroulait intégralement par voie électronique.

Les membres de l'Assemblée générale, membres actifs du CDE MANCHE au 31 août 2021 ont été régulièrement convoqués.

Cette Assemblée se tenait sans condition de quorum conformément aux dispositions de l'article XXI des statuts, l'Assemblée générale du Jeudi 21 octobre n'ayant pas obtenu le quorum.

L'ordre du jour était le suivant :

Adoption des Statuts et du Règlement intérieur du Comité Départemental d'Equitation.

	En nombre de votants	En nombre de voix
Inscrits	57	663
Votants	8	129

Les votes enregistrés pour la première Assemblée générale du 21 octobre 2021 étaient valables pour cette seconde Assemblée générale.

RESOLUTION UNIQUE : adoption des statuts et du règlement intérieur du Comité Départemental d'Equitation

Cette résolution est rejetée par l'Assemblée générale.

	Pourcentage de voix
Oui	47,29%
Non	45,74%
Blanc	6,98%
Total	100%

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président du CDE MANCHE et approuvé par la Secrétaire générale de la Fédération Française d'Equitation.

A, le 26 octobre 2021



Marie-Laure DEUQUET
Secrétaire générale de la FFE

Le Président du CDE
MANCHE